

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 OCTOBRE 2009

Présents : MM. S. Lasseaux, Bourgmestre, **Président**
Genard, Mainil, Melle Lorent, MM. Halloy et C. Lasseaux, **Echevin(e)s**
Helson, Hubert, Mmes Delhez et Seyler, MM. Saint Guillain, Lauvaux, Mathieu,
Mme Diez-Burlet, MM. Chintinne, Hennin, Mme Valtin, M. Lechat, Mmes Monier-
Delobbe, Morue-Pierart et Reman, **Conseiller(e)s**
J. Pauly, **Président du Conseil de l'Action Sociale**
J. Huart, **Secrétaire communal a.i.**

Tous les membres sont présents.

La séance est ouverte à 18 H 30.

Le Conseil,

1) Résolutions de la séance du 30 septembre 2009 - Approbation - Décision

Après en avoir entendu lecture, par M. le Secrétaire Communal a.i., approuve les résolutions de la séance du 30 septembre 2009.

2) Motion de méfiance constructive et adoption d'un nouveau pacte de majorité -

a) Information

M. le Président donne lecture de la motion de méfiance constructive collective, à l'égard du Collège de Florennes CONTACT 21 - ECOLO, déposée entre les mains du Secrétaire communal a.i., le 1^{er} octobre 2009, et rédigée comme suit :

" *Vu l'article 1123-14 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, cette motion vise le Collège composé de :*

Noms et Prénoms

- Bourgmestre :	LASSEAUX Stéphane
- 1 ^{er} Echevin :	GENARD Mathieu
- 2 ^{ème} Echevin :	MAINIL Eric
- 3 ^{ème} Echevin :	LORENT Mélanie
- 4 ^{ème} Echevin :	HALLOY Désiré
- 5 ^{ème} Echevin :	LASSEAUX Christian
- Président du CAS :	PAULY Jacques

Cette motion est déposée par les conseillers communaux des groupes politiques d'une majorité alternative composée des groupes Union des Onze Communes, Entente Démocratique et Ecolo.

Pour le groupe Union des Onze Communes :

<i>Noms</i>	<i>Prénoms</i>
HELSON	Pierre
MATHIEU	Vincent
CHINTINNE	Grégory
SEYLER	Frédérique
DELHEZ	Nicole
LAUVAUX	Vital
MONIER-DELOBBE	Christine
LECHAT	Dominique

Pour le groupe Entente Démocratique

<i>Noms</i>	<i>Prénoms</i>
<i>SAINT GUILLAIN</i>	<i>Claude</i>
<i>HUBERT</i>	<i>Richard</i>
<i>MORUE-PIERART</i>	<i>Monique</i>

Pour le groupe Ecolo :

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
<i>MAINIL</i>	<i>Eric</i>

La présente motion propose à la succession les personnes suivantes, pour composer le nouveau Collège Communal :

Noms et prénoms

- *Bourgmestre :* *HELSON Pierre*
- *1^{er} Echevin :* *MAINIL Eric*
- *2^{ème} Echevin :* *SAINT GUILLAIN Claude*
- *3^{ème} Echevin :* *MATHIEU Vincent*
- *4^{ème} Echevin :* *HUBERT Richard*
- *5^{ème} Echevin :* *CHINTINNE Grégory*
- *Présidente du CAS :* *SEYLER Frédérique*

b) Décision

Les membres du Conseil Communal sont invités, par M. le Président, à s'exprimer, à voix haute et de manière individuelle.

Après que chacun se soit prononcé, soit **par 12 voix Pour (Union des Onze Communes, Entente Démocratique et Ecolo) et 9 voix Contre (Contact 21)**, le nouveau pacte de majorité est approuvé et le nouveau collège est constitué comme suit :

- *Bourgmestre :* *M. Pierre HELSON*
- *1^{er} Echevin :* *M. Eric MAINIL*
- *2^{ème} Echevin :* *M. Claude SAINT GUILLAIN*
- *3^{ème} Echevin :* *M. Vincent MATHIEU*
- *4^{ème} Echevin :* *M. Richard HUBERT*
- *5^{ème} Echevin :* *M. Grégory CHINTINNE*
- *Présidente du CAS :* *Mme Frédérique SEYLER*

3) Prestation de serment du Bourgmestre

Le pacte de majorité étant adopté, M. Pierre HELSON, Bourgmestre nouvellement désigné, prête, entre les mains de M. Stéphane LASSEAUX, Bourgmestre sortant, le serment prescrit par l'article L 1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, qui s'énonce comme suit :

" Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. "

M. Stéphane LASSEAUX prend acte de la prestation de serment de M. Pierre HELSON et le déclare installé dans ses fonctions de Bourgmestre.

4) Prestation de serment des Echevins et du Président du CPAS pressenti

M. Pierre HELSON, Bourgmestre, invite les échevins à prêter, entre ses mains, le serment prescrit par l'article L 1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, qui s'énonce comme suit :

" Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. "

M. le Bourgmestre prend acte de la prestation de serment de MM. Eric MAINIL, Claude SAINT GUILLAIN, Vincent MATHIEU, Richard HUBERT et Grégory CHINTINNE, et les déclare installés dans leurs fonctions d'échevins.

M. Pierre HELSON, Bourgmestre, invite ensuite Mme Frédérique SEYLER à prêter, entre ses mains, le serment prescrit par l'article L 1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, qui s'énonce comme suit :

" Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. "

M. le Bourgmestre prend acte de la prestation de serment de Mme Frédérique SEYLER et la déclare installée dans sa fonction de Présidente du CPAS pressentie.

La séance est levée à 19 H 15.

Celle-ci est suivie d'une réception, où toutes les personnes présentes sont conviées.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2009, n'ayant suscité aucune observation ou réclamation, est approuvé.

Par le Conseil,

Le Secrétaire a.i.,

J. HUART

Pour les points 1 et 2,
Le Bourgmestre,

S. LASSEAUX

Pour les points 3 et 4
Le Bourgmestre,

P. HELSON
